COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

VILLE DE LORMONT

Enquête publique relative au projet de desserte du Parc de l'Ermitage et du site des Cascades

Louis-Julien SOURD
Commissaire enquête

Septembre - Octobre 2012

SOMMAIRE

I- RAPPORT

1° partie: Le projet

2° partie : Le déroulement de l'enquête publique

3° partie: L'analyse des observations du public et les réponses du commissaire enquêteur

II- CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

III- ANNEXES

1° partie: LE PROJET

Le projet d'aménagement du site se situe sur la rive droite de la Garonne qui est en pleine évolution :
- ouverture prochaine du pont Bacalan - Bastide
- aménagement de nouvelles voieries avec de nouvelles lignes de bus pour développer les transports en commun
- aménagement de nouvelles zones d'activité.
- projet de parc de loisirs aquatiques des Cascades

C'est dans ce cadre que la Communauté urbaine de Bordeaux CUB), avec sa Direction des Grands travaux et des Investissements de Déplacement (DGTID) a décidé de réaliser **une voierie de desserte du parc de l'Ermitage et un parking public.**
Cet aménagement sera réalisé à partir du quai Elisabeth Dupeyron et comportera une voie d'accès ouverte aux véhicules, une raquette de retournement et un parking public paysager.
Ces projets de travaux sous maîtrise d'ouvrage publique (CUB) ont été estimés à 3,5 millions d'euros TTC, parallèlement au projet d'aménagement privé, sous maîtrise d'ouvrage de la Société d'Economie mixte (SEM) Monts des Lauriers, du futur parc aquatique des Cascades portant sur 13 hectares, avec un coût estimé à 120 M E.
C'est le coût de l'investissement public (supérieur au plafond de 1,9 ME) qui justifie une enquête publique, au titre de l'environnement, conformément aux dispositions de l'article L.123-1du Code de l'Environnement.

Le dossier de l'enquête publique s'appuie sur une étude d'impact globale portant sur l'ensemble des travaux prévus, publics et privés.
Ce dossier est constitué des pièces suivantes :
- Objet de l'enquête
- Plan de situation
- Notice technique
- Plan général des travaux
- Caractéristiques principales des ouvrages
- Appréciation sommaire des dépenses
- Etude d'impact
-Annexes
Il faut noter que l'étude d'impact est accompagnée des études suivantes: étude paysagère, étude acoustique et étude de synthèse économique.

2° partie: LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le projet d'aménagement global du site a connu une gestation assez longue puisqu'elle a duré près de deux ans.
Le calendrier qui suit donne les principales dates:
- 17/12/2010 : Délibération du conseil de la CUB décidant l'ouverture de la concertation publique sur le projet
- du 14/02/2011 au 22/07/2011: Déroulement de la concertation.
- 23/09/2011: Délibération du conseil de la CUB tirant le bilan de la concertation qui confirme l'intérêt de ce projet et arrêtant le projet définitif (nature et caractéristiques).
- 22/12/2011: Désignation du commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Bordeaux.
- 13/01/2012 : Première réunion de la DGTID et du Commissaire enquêteur. Le dossier l'étude d'impact est examiné et le projet de l'enquête publique est prévu en février-mars.
- 16/01/2012: Réunion en Préfecture pour examiner le projet: les Services de l'Etat demandent une nouvelle étude d'impact pour prendre en compte les risques d'inondation du site et pour se conformer au nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Le site est en effet classé en "zone d' aléa fort".
- 02/05/2012: La DGTID informe par courrier le commissaire enquêteur que la nouvelle étude d'impact n'est pas encore livrée et que l'Autorité environnementale (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : DREAL) n'a donc pas pu émettre son avis. En conséquence, la DGTID envisage l'enquête publique en septembre.
- 13/06/2012: L'Autorité environnementale relève dans ses conclusions qu'»au regard des enjeux limités sur ce projet, les mesures proposées sont jugées satisfaisantes «.Le premier avis de l'autorité environnementale du 27 septembre 2011 et celui du 13 juin 2012 sont consultables sur le site :

Cet **avis de l'autorité environnementale de l'Etat** sur l'évaluation environnementale du projet est fondamental pour permettre l'avancement du projet global d'aménagement du site.

Il note que «les enjeux qui s'attachent aux travaux de voierie et de stationnement associés sont dans l'ensemble modestes ..., et ne sont pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau, ni à la procédure de dérogation pour la destruction exceptionnelle d'espèces et d'habitats d'espèces».

- 03/09/2012: réunion à la CUB (DGTID) pour organiser **l'enquête publique qui est fixée du 24 septembre au 24 octobre.**
Au cours de cette réunion, tous le sujets relatifs à l'enquête publique ont été abordés:
- avis favorable de l'autorité environnementale
- calendrier de l'enquête et planning des permanences en Mairie de Lormont: septembre de 9H30 à 12H30, 9 octobre de 14H à 17H, 24 octobre de 14H à 17H
- affichage au siège de la CUB, en Mairie, et aux entrées du parc de l'Ermitage
- publicité dans deux journaux d'annonces légales : Sud Ouest et Le Courrier français.

Un site informatique de la CUB (www.participation.lacub.fr) sera dédié à l'enquête publique ; le dossier sera consultable et le public pourra déposer ses questions ou exprimer son point de vue.
A la fin de l'enquête, le 24 octobre, le registre déposé en Mairie de Lormont et le site informatique de la CUB seront clos.

Au terme de la procédure de l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions seront mis à la disposition du public.
Le Conseil communautaire de la CUB se prononcera sur les suites à donner au projet.

L'enquête publique s'est déroulée sans incidents, conformément à l'organisation prévue. Les affichages et les publicités ont bien été effectués en conformité avec la règlementation, avec des constats d'huissier qui ont confirmé la réalité de l'affichage; le commissaire enquêteur a lui même vérifié les emplacements des affiches et leur dimension.

3° Partie:

ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Durant la période de l'enquête publique, 6 observations ont été déposées:
- une sur le site WEB de la CUB dédié à la consultation
- 4 sur le registre déposé en Mairie de Lormont
- une par courrier adressé au commissaire enquêteur

Ces observations peuvent être classées en trois grands domaines :
- l'environnement, l'eau et le paysage
- l'information du public et les alternatives au projet
- le trafic de la circulation sur les quais

Auteur/ date	Contenu	Réponses du maître d'ouvrage
1-M.Benech le 19/10	Demande de « prendre en comte l'intégration de l'ouvrage dans l'environnement et de maintenir voire d'augmenter la partie arborée et végétale »	*Pas de remarques particulières portant sur le projet proprement dit d'aménagement de la desserte du parc de l'Ermitage(voierie e t parking paysager) soumis à enquête publique*
2-Mme Palmié le 24/10	-« l'emplacement prévu pour la voie d'accès et les parkings va »enlever une zone verte alors que cet ouvrage aurait sa place 50m ou 100m au Sud. » -« le parking est moins prévu pour desservir le Parc de l'Ermitage que pour le complexe construit autour des Cascades » - « les gens qui pratiquent le parc ne sont pas au courant du projet des Cascades «; il	*La CUB s'engage dans le projetd 'aménagement à assurer un traitement paysager ave cune attention particulière portée sur les mesures compensatoires compte tenu de la configuation du site.* *L'objectif de cet aménagement est dans un but premier d'assurer la desserte du parc del'Ermitage puis celle des équipements ouverts au public.*

	existe des alternatives au projet avec un développement d'activités physiques du type trail »	*Cette remarque est hors sujet, elle ne concerne pas le dossier soumis à enquête publique.*
3-Mme Maldonado le 24/10	Gêne sur « l'utilisation des nappes profondes (géothermie) « à des fins ludiques » et sur « la qualité de l'eau potable distribuée à Lormont »	*Cette remarque hors sujet ne concerne pas le dossier soumis à enquête publique*
4-Mme Monimeau le 24/10	« le classement du site en NATURA 2000 pour la richesse de sa flore et de sa faune »	*Cette remarque hors sujet ne concerne pas ledossier soumis à enquête publique*
5-Association Vivre à Lormont le 24/10	Courrier : – « le projet des Cascades méritait une consultation citoyenne plus large » – « le projet des Cascades porte une atteinte grave au site de l'Ermitage ; il brise l'unité du parc des Coteaux – - « l'amputation du parc de l'Ermitage… dont 7 ha ont été déclassés ».	*Ces remarques sont hors sujet et ne concernent pas l'aménagement soumis à enquête publique.* *Le volet environnement est détaillé dans l'étude d'impact .*
6-M.Travers	Courrier électronique à la CUB - favorable au projet - demande de « rénovation du quai E Dupeyron en raison de « l'augmentation du trafic »	*La CUB s'engage au ocntrat de Co-Dev2012-2014 à réaliser des aménagements à court terme sur le quai E. Dupeyron en faveur des transports en coinmun.*

La CUB, maître d'ouvrage, a été saisie des questions et a fourni les réponses qui sont présentées dans le tableau ci dessus.
Au vu des réponse fournies il apparait clairement que les questions et les observations du public dépassent largement le "périmètre" du dossier soumis à enquête publique.

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

II -CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

La CUB a élaboré un projet de travaux de voierie pour faciliter l'accès au parc de l'Ermitage. Ce projet consiste dans la création d' une nouvelle voie d 'accès, un parc paysager de stationnement pour 41 places de véhicules avec une raquette de retournement. Ces travaux sont estimés à 3,5 ME, ce qui est au dessus du seuil de 1,9 ME; c'est pourquoi ces travaux sont soumis à enquête publique. Il faut noter que ces travaux s'étagent de la cote 4,85 NGFà l acote 21NGF, ce qui signifie un fort dénivelé.

L'enquête publique a été accompagnée d 'un dossier d'étude d'impact global élaboré par la SEM Monts des Lauriers qui prévoit de réaliser, au Sud du parc de l'Ermitage, un ensemble d'aménagements: logements, bureaux, commerces, hôtel et centre aqualudique. Le coût de l'opération globale est estimé à plus de 100 ME.
Malgré l'importance de ce programme, il ne fait pas l'objet de l'enquête publique. Mais il constitue l'essentiel de l'étude d'impact sur l'environnement, ce que le public a évidemment remarqué.

Le projet de la CUB a connu une gestation très longue de plus d'un an, suite à l'obligation de prise en compte des exigences du PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation). L'étude d'impact a du être complétée puis soumise à l'avis de l'autorité environnementale.
Ce qui explique que l'enquête publique initialement prévue en fébrier a du être reportée à octobre.

L'autorité environnementale a noté dans ses conclusions qu'»au regard des enjeux limités sur le projet (de la CUB), les mesures proposées sont jugées satisfaisantes».

L'intérêt de la nouvelle voierie est évident pour améloiorer l'accès au parc de l'Ermitage aujourd'hui diffcilement accessible à partir du quai. Vu l'importance du dénivelé, un accès pour les véhicules ainsi que pour les personnes à mobilté réduite est évidemment un progrès important .
Le parc de l'Ermitage connait une bonne fréquentation avec des accès depuis le centre de Lormont ou du vieux bourg, mais il sera à l'avenir, après la réalisation du nouvel accès, beaucoup plus accessible pour les visiteurs qui ariveront par les quais.

L'accès au parc est essentiel pour les promeneurs, randonneurs ainsi que pour les amateurs de parcours sportifs comme les pratiquants de cross ou trail (également appelé course nature). Ce type de parcours sportif n'est pas très répandu sur le territoire de l'agglomération bordelaise et ce serait un atout important pour le site de l'Ermitage de faciliter l'accès à ce public.Les côteaux de Lormont offrent un cadre exceptionnel, très calme et encore naturel, à proximité immédiate des zones urbaines et des axes de circulation. De plus, les points de vue vers la rive gauche de la Garonne et vers les ponts d'Aquitaine au nord et de Bacalan-Bastide au sud sont tout à fait remarquables,

Le cadre naturel mérite donc une protection particulière et un traitement paysager comme le prévoit la CUB en aménageant la voie d'accès et les parcs de stationnement pour les véhicules. La végétation actuelle est assez pauvre et envahie de broussailles et de ronces, sans aucun entretien. Ces aménagements entreront dans le domaine public communautaire et devraient donc bénéficier d'un bon entretien.

Au vu du dossier soumis à enquête publique et après examen des réponses aux questions posées par le public, on peut estimer que le projet d'aménagement porté par la CUB répond à un véritable besoin et qu'il n'aura aucun impact négatif sur l'environnement.

C'est pourquoi j'émets un AVIS FAVORABLE au projet .

Le comissaire enquêteur
Louis-Julien SOURD